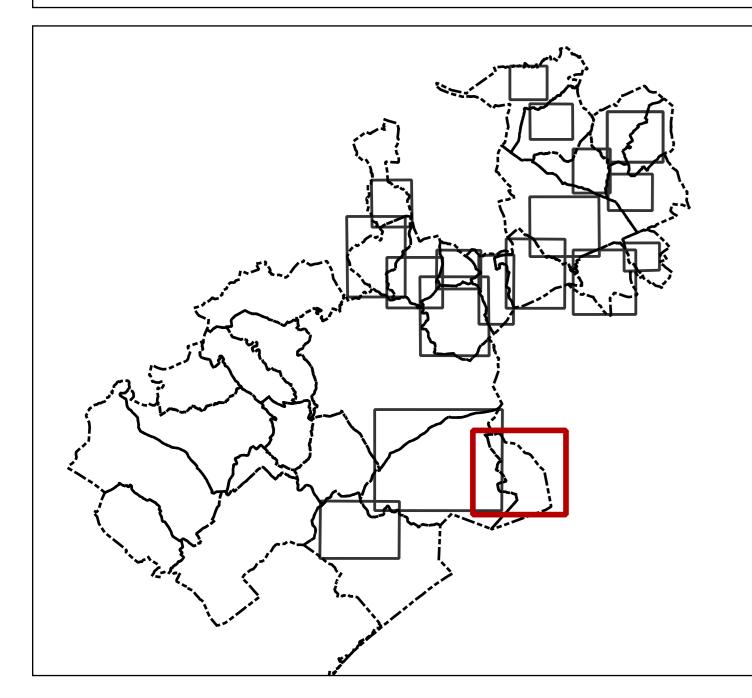


Plan Local d'Urbanisme intercommunal Climat (PLUi - Climat) Montpellier Méditerranée Métropole

DOCUMENT D'ETAPE MIS A DISPOSITION : Décembre 2021

Commune de Pérols Zones U - planche des emprises bâties et espaces perméables

Echelle: 1/3000ème



Zonage

Limite de zone

eca - Secteur en cours d'analyse

Espaces perméables minimum (%)

NR (Non règlementé)

Espace perméable (%) et Emprise batie (%) définies au règlement écrit

Emprises Bâties / Espaces Perméables :

L'Emprise Bâtie (EB) maximale peut être réglementée à l'échelle de la surface :

- de l'Unité Foncière (UF) ; - de la Bande Principale (BP) ;

- de la Bande Secondaire (BS).

L'Emprise Bâtie doit être inférieure ou égale au pourcentage indiqué au règlement graphique.

L'Espace Perméable (EP) minimal peut être réglementé à l'échelle de la surface :

- de l'Unité Foncière (UF) ; - de la Bande Principale (BP) ;

- de la Bande Secondaire (BS).

L'Espace Perméable doit être supérieur ou égal au pourcentage indiqué au règlement graphique.

EB max: EP min : UF

L'unité foncière (UF), l'espace perméable (EP), l'emprise bâtie (EB) , la Bande Principale (BP) et la Bande Secondaire (BS) sont définis au lexique du règlement écrit.

